



PROTCOLE SANITAIRE

SALLE DES FETES – 3 rue des Marionnettes

Obligations de l'utilisateur

Mise en application à compter du 1^{er} septembre 2020

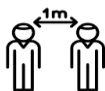
ENTREE



Désinfection des mains : gel hydroalcoolique et /ou accès aux sanitaires



Port du masque conseillé



Distanciation physique de 1m / en cas d'impossibilité, port du masque obligatoire

SORTIE



Aération de la salle 10 minutes



Désinfection du matériel utilisé (frigo, four) et des zones de contacts (tables, chaises interrupteurs, poignées, sanitaires, cuisine)



Obligation de tenir un registre des personnes présentes (nom, prénom, adresse, numéro de téléphone, date et lieu de naissance)

La durée d'occupation doit être respectée, conformément aux horaires réservés, la capacité d'accueil de la salle que vous occupez est réduite à 100 personnes.

Je soussigné.....agissant en qualité de locataire de la salle polyvalente d'Ussy-sur-Marne, organisateur des activités qui s'y dérouleront, certifie sur l'honneur avoir pris connaissance des consignes qui précèdent et m'engage à les respecter et à les faire respecter. Je reconnais que dans le cas contraire seule ma responsabilité serait engagée et, en aucun cas celle de la Commune, propriétaire des locaux.

Fait à Ussy-sur-Marne, le

Le Maire, Pierre HORDÉ

Signature

(Précédé de mention « lu et accepté »)